

contrée trouvait un refuge (6). La parole royale fut entendue et le seigneur de Lissieu obéit.

Cette nouvelle charte du roi, envoyée au châtelain de Pouilly-le-Monial afin de faire rentrer dans l'obéissance le seigneur de Lissieu, nous apprend qu'une nouvelle famille possédait cette seigneurie et qu'à l'ancienne maison de Lissieu, disparue pendant ces terribles guerres, avait succédé les Lambert, probablement sortis des Lambert, seigneurs de la Roche à Saint-Symphorien-d'Ozon, ancienne famille lyonnaise, qui était alliée aux Champier. Les Lambert possédèrent la seigneurie de Lissieu jusque vers le milieu du xvi^e siècle, époque où Louise Lambert, dame de Lissieu, la dernière de cette maison, ayant épousé Bon d'Arces, transmit cette seigneurie aux d'Arces, qui en devinrent les maîtres. Les d'Arces portaient : *d'or au franc canton d'azur, à un bâton de gueules, brochant sur le tout* (7).

Par ces lettres patentes du roi de France nous comprenons combien le danger était pressant dans le Lyonnais, qui avait journellement à se défendre contre les incursions anglaises. Une autre preuve de la difficulté des temps est une nouvelle lettre du roi, autorisant l'abbé d'Ainay, baron de Chazay, à lever sur tous les vassaux de la châtellenie un impôt extraordinaire, « à cause des guerres contre les Anglais », y est-il dit (8). Ces mesures et la valeur du chevalier Jean du Mas mirent notre petite ville à l'abri du sac et du pillage. Pendant plus de vingt ans l'illustre châtelain garda Chazay ; qui peut dire combien de fois l'ennemi vint

(6) Archives du Rhône. Ainay. Invent. Pupil. Chart. 281.

(7) *Mazures*, t. I, p. 510, etc., t. II, p. 80.

(8) Arch. du Rh. Ain, H. 4240, chart. 277.